

T A B L E.

Comment les listes peuvent être corrigées par la cour.	150
De la conduite des jurés en donnant leur verdict.	151
Les jurés doivent être gardés sans manger ni boire.	ditto
Bailli sermenté pour les garder.	ditto
Si boire & manger annullera le verdict.	ditto
Dans quels cas ils peuvent manger & boire.	152
Ils peuvent examiner les témoins de rebef.	ditto
Ils ne peuvent entendre de témoignage qu'en cour.	153
Ils ne peuvent être renvoyés sans avoir donné un verdict.	ditto
Tirant au sort pour leur verdict.	ditto
Verdict sans preuve.	154
Un juré peut être témoin. Verdict privé.	ditto
Verdict spécial.	155
Les jurés ne doivent point décider de la loi, mais du fait.	ditto
Rendant leur verdict contre l'évidence.	156
Changeant leur verdict. Verdict trouvant une impossibilité. Jusqu'à quel point un verdict doit être pris arbitrairement. Quand ils ne s'accordent pas.	ditto
Indemnité & punition des jurés.	158
Menacer un juré, un juré qui ne comparoit pas.	ditto
Si les grands jurés peuvent être amendés pour ne point trouver bill.	159
Un juré prenant un présent.	ditto
Si un juré peut être poursuivi pour un verdict dans une affaire criminelle.	160
Attainé dans une cause civile.	ditto
S'ils peuvent être amendés pour leur verdict.	161
Formule de récusation de jurés.	148
N.	
NUISANCE., ce que c'est.	407
Comment elle doit être levée.	412
Comment punie.	413
Forme d'un ind.ement pour nuisance.	416
P.	
PILORI & Tombereau, ce que c'est.	395
Le Lord de la Cour fonciere doit y pourvoir.	ditto
Insamie de la punition, avis en l'insurgeant.	396
Ordonné par plusieurs statuts.	ditto
PREUVES, de la preuve en général.	472